

ENTRAIDE ET SOLIDARITES
Association
Siège social : 46, avenue Gustave Eiffel
37100 TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2025

ENTRAIDE ET SOLIDARITES
Association
Siège social : 46, avenue Gustave Eiffel
37100 TOURS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

A l'assemblée générale de l'association Entraide et Solidarités,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **l'association Entraide et Solidarités** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables en conséquence de la première application du règlement ANC n° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la partie « observation » du présent rapport, la note de l'annexe « Méthode comptable » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la première application du règlement ANC n°2022-06.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Cyr-sur-Loire, le 20/05/2026

FITECO,
Commissaire aux Comptes



AHMED ROUIS-BOUABDALLAH
Associé

ENTRAIDE ET SOLIDARITES

Association

Siège social : 46, avenue Gustave Eiffel
37100 TOURS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)			
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais de développement			
	Donations temporaires d'usufruit			
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	204 371	200 858	3 513
	Autres immobilisations incorporelles			15 827
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains	553 341		553 341
	Constructions	7 113 198	3 590 965	2 942 728
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 509 712	1 286 241	293 418
	Autres immobilisations corporelles	2 905 845	2 364 115	547 775
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes			
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations	1 524		1 524
	Créances rattachées à des participations			
	Titres imm. de l'activité de portefeuille			
	Autres titres immobilisés	257 687		256 765
	Prêts	342 632	3 000	292 394
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	62 404		54 659
	TOTAL (II)	12 950 713	7 445 179	5 505 534
	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières et autres approvisionnements	36 948		36 279
	En-cours de production			
	Produits finis			
	Marchandises	8 601		4 980
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (2)			
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	859 933	154 024	705 908
	Créances reçues par legs ou donations			848 438
	Autres créances	753 962		925 221
	Charges constatées d'avance	19 217		13 150
	Valeurs mobilières de placement	1 843 000		1 843 000
	Instrument financiers et jetons détenus			
	Disponibilités	6 131 971		5 816 915
	TOTAL (III)	9 653 632	154 024	9 499 608
	TOTAL ACTIF (I à VII)	22 604 346	7 599 204	15 005 142
	(1) dont immobilisations financières à moins d'un an			297 015
	(2) dont créances à plus d'un an			296 586

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires		1 139 620	1 139 620
	Fonds propres complémentaires		430 833	430 833
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité		2 325 540	1 979 717
Fonds reportés et dédiés	Autres			
	Report à nouveau		816 170	882 055
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		(276 092)	(240 047)
	Excédent ou déficit de l'exercice		165 625	196 657
	Total des fonds propres (situation nette)		4 601 696	4 388 834
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		248 596	336 280
	Provisions réglementées		2 264 458	2 237 422
	Total des autres fonds propres		2 513 054	2 573 702
	Total des fonds propres		7 114 750	6 962 536
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		2 096 346	2 125 892
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		91 224	55 539
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	Fonds dédiés sur concours publics		1 277 829	1 050 483
	Total des fonds reportés et dédiés		3 465 398	3 231 914
	Provisions pour risques		53 546	15 923
	Provisions pour charges		412 070	405 799
	Total des provisions		465 616	421 722
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		1 641 414	916 644
	Emprunts et dettes financières divers (2)		28 259	24 267
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		567 615	468 869
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		1 566 842	1 577 472
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		151 147	10 993
	Produits constatés d'avance		4 100	
	Total des dettes (1)		3 959 377	2 998 244
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif			
	TOTAL PASSIF		15 005 142	13 614 415
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		2 493 795	2 223 569
	(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
Cotisations		3 538	3 137
Vente de biens et services			
Ventes de biens		10 281	7 180
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		2 402 190	2 311 318
dont parrainages		143 108	32 511
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions		16 965 099	16 785 375
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels		54 697	27 683
Mécénats		89 285	98 063
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières		180 710	45 385
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		53 143	239 849
Utilisations des fonds dédiés		1 178 529	1 627 757
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		31 380	
Autres produits		55 197	14 506
Total des produits d'exploitation		21 024 048	21 160 253
Achats de marchandises		24 108	30 476
Variation de stocks		(4 289)	4 268
Achats de matières premières et autres approvisionnements		840 743	752 032
Variation de stocks			
Autres achats et charges externes		5 034 850	5 746 387
Aides financières		4 344	
Impôts, taxes et versements assimilés		860 834	817 902
Salaires		8 832 716	8 493 823
Cotisations sociales		2 566 973	2 665 477
Dotation aux amortissements et dépréciations		641 437	649 939
Dotation aux provisions		95 259	112 070
Reports en fonds dédiés		1 412 014	1 252 551
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
Autres charges		535 959	658 313
Total des charges d'exploitation		20 844 948	21 183 237
RESULTAT D'EXPLOITATION		179 101	(22 984)

Présentation

Compte de Résultat 2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			179 101	(22 984)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		55 469	42 544
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers			55 469	42 544
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées		31 669	15 124
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			31 669	15 124
RESULTAT FINANCIER			23 800	27 420
RESULTAT COURANT avant impôts			202 901	4 435
Produits exceptionnels			4 344	375 415
Charges exceptionnelles			31 215	177 283
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(26 871)	198 133
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			10 405	5 911
TOTAL DES PRODUITS			21 083 861	21 578 212
TOTAL DES CHARGES			20 918 237	21 381 555
EXCEDENT ou DEFICIT			165 625	196 657
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			41 640	13 171
Prestations en nature				7 200
Bénévolat			189 219	206 443
TOTAL			230 859	226 814
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			41 640	20 371
Prestations				
Personnel bénévole			189 219	206 443
TOTAL			230 859	226 814

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **15 005 142** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **21 083 861** euros et un total **charges** de **20 918 237** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **165 625** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L' ENTRAIDE ET SOLIDARITES a pour objet social :

- d'accueillir toute personne en situation précaire,
- d'accompagner les personnes sous-main de justice dont les détenus et accueillir leurs familles notamment à la "Petite Maison",
- d'accompagner, héberger, former les personnes en favorisant l'accès à l'autonomie,
- de comprendre et faire comprendre l'exclusion, conduire des actions de prévention pour s'attaquer à ses causes,
- de développer un réseau solidaire pour s'efforcer de répondre à toutes les situations de précarité.

Elle se dote de tous les moyens nécessaires à la réalisation de son objet notamment des moyens humains : bénévoles et salariés. Dans le cadre de ses activités d'insertion économique, elle peut fournir des services et vendre des produits.

Description des activités / missions de l'association			
Activités / Missions	Description (nature et périmètre)	Moyens mis en œuvre	Ressources / Financement
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	Accompagnement personnalisé des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à recouvrer une autonomie personnelle et sociale	Moyens humains et financiers	Dotation globale CPOM

Annexe Comptable

Lits accueil médicalisés	Accueil des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, atteintes de pathologies lourdes et chroniques, irréversibles, séquellaires ou handicapantes, de pronostic plus ou moins sombre, pouvant engendrer une perte d'autonomie et ne pouvant être prises en charge dans d'autres structures.	Moyens humains et financiers	Dotation globale
Lits Halte Soins Santé	Accueil temporaire des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autres structures, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue	Moyens financiers et humains	Dotation globale
Insertion par l'activité économique	Permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques	Moyens humains et financiers	Chiffre d'affaires, aides aux postes
Mineurs non accompagnés	Accompagnement des mineurs non accompagnés dit "mineurs isolés étrangers"	Moyens humains et financiers	Prix de journée
Urgence sociale	Gestion de divers dispositifs confiés par la DDSC pour venir en aide aux personnes en situation de détresse sociale (115/SIAO, BOP 177, BOP 303, BOP 104,...)	Moyens humains et financiers	Subventions et dotation globale CPOM (115/SIAO)

Annexe Comptable

Formation	Formation de demandeurs d'emploi, jeunes de plus de 16 ans sortis du système scolaire, personnes étrangères maîtrisant pas ou peu le français, salariés des chantiers d'insertion et résidents hébergés par l'entraide	Moyens humains et financiers	Prise en charge par des financements publics
AGIR	Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés - est un programme d'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement.	Moyens humains et financiers	Prise en charge par des financements publics

FAITS CARACTERISTIQUES

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'entité applique pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement a notamment pour objet de clarifier et moderniser les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs, ainsi que certaines informations à fournir dans l'annexe.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-4 du Plan comptable général.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, ce changement de méthode est appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs.

Les principaux impacts sur les comptes 2025 sont les suivants :

- La reprise des subventions d'investissement, auparavant comptabilisée en produits exceptionnels, est désormais enregistrée en produits d'exploitation ;
- Les opérations exceptionnelles sont désormais limitées aux seules provisions réglementées ;
- Les opérations antérieurement comptabilisées en transferts de charges ont été comptabilisées au 31/12/2025 au crédit de comptes 649 (IJ - Prévoyance - CPAM - ...) pour un total de 140 927 € avec un impact sur la ligne salaire.

Ces évolutions affectent principalement la présentation du compte de résultat, sans incidence sur la régularité ni la sincérité des comptes.

Annexe Comptable

Pour rappel, l'article 122-1 du plan comptable général dispose que : « Un changement de méthode résulte soit d'un changement de réglementation comptable, soit d'un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité. Un changement de réglementation s'impose à l'entité et le changement comptable en résultant n'a pas à être justifié.

Pour l'année 2025, les faits marquants ont été :

- Pérennisation du dispositif La Maison ;
- Forte diminution puis extinction du dispositif Ukraine ;
- Acquisition du Petit Clos pour 889k€
- Mise en œuvre du dispositif départemental 37 « Le Petit Clos » pour l'accueil mère-enfant ;
- Mise en œuvre du dispositif DDETS « Le Petit Clos » pour l'hébergement d'urgence des publics vulnérables et femmes victimes de violences ;
- Changement de fournisseur d'énergie : passage de Direct Energie à Ekwateur Pro au 1er février 2026 ;
- Poursuite de l'évolution budgétaire de l'association ;
- Rappel : le CPOM signé le 17 mars 2020 avec la DDETS, couvrant les dispositifs CHRS, urgence collective, logement d'abord, SIAO et 115, a été prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2025.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'ENTRAIDE ET SOLIDARITES ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels, lequel a été mis à jour par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et le n°2020-08 qui est venu le compléter, lequel a été mis à jour par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux comptes annuels des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux

Annexe Comptable

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre , à l'exception des incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

En référence aux articles R.314-81 et 314-96 du CASF, le compte de provisions réglementées intitulé "Réserves de plus value nettes d'actifs immobilisées" constate les plus ou moins values sur les cessions d'éléments d'actifs cédés.

1- Valeurs immobilisées :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Logiciel : 3 ans
- Construction : 10 à 50 ans
- Agencement des constructions : 5 à 20 ans
- Installations techniques : 4 à 10 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- Matériel de transport : 4 à 5 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

Les subventions d'investissement sont reprises au résultat au même rythme que l'amortissement des biens financés.

Annexe Comptable

2 - Immobilisations financières :

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

3 - Stocks et en-cours

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de la clôture de l'exercice.

4 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

5 - Valeurs mobilières de placement

Les titres cotés ou non cotés sont comptabilisés au prix d'achat.

Les dépréciations apparaissent éventuellement sur certains titres et elles ont été constatées sous forme de provision.

6 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Annexe Comptable

7 - Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

8 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 1211-13 du règlement ANC n°2022-06.

Le compte 131 « Subventions d'investissement octroyées » est crédité de la subvention par le débit d'un compte de tiers ou d'un compte financier.

Le compte 139 « Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » est débité par le crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les comptes 131 et 139 sont soldés l'un par l'autre, lorsque le crédit du premier est égal au débit du second.

9 - Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Conformément à l'article 132-1 et 132-2 du règlement ANC n°2018-06, ces ressources sont comptabilisées au passif du bilan dans le compte 19 "Fonds dédiés ou reportés", et sont reportées dans le compte 689 "Reports en fonds dédiés" l'année de versement des fonds et de non-réalisation du projet, et elles sont reprises dans le compte 789 "utilisation de fonds dédiés" l'année où le projet est réalisé.

10 - Neutralisation des opérations internes

Sur l'exercice, les comptes clos au 31 décembre 2025, les prestations internes ont été neutralisées par le compte de charge correspondant. Le montant total neutralisé s'élève à 3 130 200.70 €.

Annexe Comptable

11 - Effectifs moyens

L'effectif moyen de l'association au 31 décembre 2025 se décompose comme suit :

- Salariés permanents : 220.21 ETP contre 207.49 ETP en 2024 soit + 12.18 ETP.
- Salariés insertion : 81.54 ETP contre 82.48 ETP en 2024 soit -0.93 ETP.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Renouvellement du CPOM et réforme de la tarification, incluant de nouveaux outils nationaux en cours de signature.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

A la date d'arrêté des états financiers 2025, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Dans ce contexte, les comptes ont été élaborés selon le principe de continuité d'exploitation.

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Aucune donation temporaire d'usufruit n'a été reçue durant cet exercice.

LEGS, DONATIONS & ASSURANCE VIE

Aucun legs, donation et assurance vie n'a été reçu durant cet exercice.

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Montants des concours publics & subventions octroyées sur l'exercice :

Annexe Comptable

Informations sur les concours publics et subventions octroyés dans l'exercice			
Intitulé	Nature	Catégories d'autorités administratives	Montant (en K€)
Prime Segur Santé	Concours publics	CONSEIL DEPARTEMENTALE	8
LHSS	Concours publics	ARS	663
LHSS - CNR	Concours publics	ARS	41
LAM	Concours publics	ARS	1 705
LAM - CNR	Concours publics	ARS	50
CHRS	Concours publics	DDETS	3 439
AIDES AUX POSTES	Concours publics	DDETS	2 044
MNA	Concours publics	CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 370
AIDES AU LOGEMENT	Concours publics	CAF	516
SIAO-CD	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	191
ASE - EPICERIE	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	28
ASLL	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	29
IAE	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	369
ILLETRISME-CD	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	33.5
ACCUEIL MERE ENFANT	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	55
PRECA ALIMENTAIRE	Subvention exploitation	CONSEIL DEPARTEMENTAL	70
AGIR	Subvention exploitation	PREFECTURE	192
SAO SIAO PAS CPCA	Subvention exploitation	DDETS	951
SPIP	Subvention exploitation	MINISTERE JUSTICE	20
AVDL	Subvention exploitation	DDETS	57
AMI	Subvention exploitation	DDETS	30
ALT	Subvention exploitation	DDETS	89
HU	Subvention exploitation	DDETS	145
AIDE ALIMENTAIRE PLAN	Subvention exploitation	DDETS	609
GRAND FROID			
DOLBEAU	Subvention exploitation	DDETS	1 117

Annexe Comptable

BOP 177	Subvention exploitation	DDETS	1 537
BOP 303	Subvention exploitation	DDETS	409
BOP 104	Subvention exploitation	DDETS	50
BOP 137	Subvention exploitation	REGION	263
UKRAINE	Subvention exploitation	DDETS	95
FVV CAMUS	Subvention exploitation	DDETS	50
MARAUDE	Subvention exploitation	DDETS	101
DIVERS - COLLECTIVITES	Subvention exploitation	COLLECTIVITES TERRITORIALES	168
LA MAISON	Subvention exploitation	DDETS	365
REPAS SOLIDAIRE	Subvention exploitation	DDETS	18
QP Subv. Invest.	Subvention investissement	Divers financeurs	88
Total			16 965

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Le bénévolat et les prestations en nature comptabilisés correspondent à :

- Bénévolat : temps passé par les bénévoles au profit de l'association valorisé au SMIC (+charges à 40 %) : 189 219 € (en 2024 : 206 443 €)
- Prestations diverses valorisées : 41 640 € (en 2024 : 13 171 €)
- Prestations en nature : mise à disposition de locaux : 0 € (en 2024 : 7 200 €)

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Garanties données sur emprunts :

Prêt de 550 000 €, capital restant dû au 31/12/2025 : 269 005.04 €

Privilege du prêteur de deniers, rang 1 sans pacte commissaire à hauteur de 140 000 € + 345 000 €

Prêt de 357 810 €, capital restant dû au 31/12/2025 : 350 454.45 €

Nantissement de compte à terme à hauteur de 179 000 €

Prêt de 527 120 €, capital restant dû au 31/12/2025 : 516 283.95 €

Nantissement de compte à terme à hauteur de 264 000 €

Garanties reçues sur emprunts :

Prêt de 382 000 €, capital restant dû au 31/12/2025 : 53 392.14 €

Annexe Comptable

Garanti auprès de l'établissement de crédit par la ville de Tours

Prêt de 491 000 €, capital restant dû au 31/12/2025 : 237 392.48 €

Caution de la Compagnie Européenne de Garantie

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des 3 ou 5 plus hauts salaires :

En regard de l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative aux rémunérations et avantages alloués aux dirigeants, cette information n'est pas donnée pour des motifs liés à la confidentialité.

Transactions effectuées avec ou sans contrepartie :

Il n'a pas été effectué de transactions non habituelles au cours de cet exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaire aux comptes <i>FITECO</i>
Honoraires afférents à la certification des comptes	30 555.71 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	30 555.71 €

Régime fiscal :

L'entité est un organisme sans but lucratif qui n'est pas soumis aux impôts commerciaux au régime du droit commun.

Annexe Comptable

Autres informations significatives :

RAS

Détail des provisions

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Estimation de la dette actuarielle des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière au 31/12/2025 : 412 070€

L'estimation a été calculée selon les paramètres suivants :

- Personnel en CDI
- Convention collective : Centres d'hébergement et de réadaptation sociale
- Départ à l'initiative du salarié
- Taux d'actualisation : 3.5%
- Taux de progression des salaires : 1%
- Taux de charges sociales : 50%
- Taux de rotation du personnel : Table spécifique 503
- Départ prévu à 64 ans
- Table de mortalité réglementaire : TG 05

PROVISIONS POUR DEPRECIATION

Le solde des provisions pour dépréciation comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 154 024 Euros.

Ces provisions correspondent au risque d'impayés des créances usagers à la clôture des comptes.

Les dotations de l'exercice s'élèvent à 66 344 Euros, les reprises de l'exercice s'élèvent à 1 778 Euros.

PROVISION POUR LITIGE

Le montant des provisions pour litiges comptabilisées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 53 546 Euros.

Les reprises de provisions de l'exercice s'élèvent à 0 Euros.

Les dotations de provisions de l'exercice s'élèvent à 37 623 Euros. Elle comprennent des risques sur des litiges en cours.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
			Réévaluations	Augmentations Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres	203 423		948		204 371
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	203 423		948		204 371
CORPORELLES	Terrains	464 341		89 000		553 341
	Constructions sur sol propre	1 804 809		810 948		2 615 757
	sur sol d'autrui	1 364 765				1 364 765
	instal. agencement aménagement	3 132 676				3 132 676
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 472 970		46 312	9 570	1 509 712
	Instal., agencement, aménagement divers	525 302		73 298		598 599
	Matériel de transport	1 159 016		79 392	81 686	1 156 722
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 067 191		60 153	588	1 126 756
	Emballages récupérables et divers	23 768				23 768
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 014 837		1 159 101	91 843	12 082 095
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations	1 524				1 524
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	256 765		2 059	1 137	257 687
	Prêts et autres immobilisations financières	350 053		81 076	26 094	405 036
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	608 342		83 135	27 230	664 247
TOTAL		11 826 603		1 243 184	119 073	12 950 713

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres		187 596	13 262		200 858
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		187 596	13 262		200 858
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre		612 502	87 123		699 625
	sur sol d'autrui		1 363 315	148		1 363 462
	instal. agencement aménagement		1 383 706	144 172		1 527 878
	Instal technique, matériel outillage industriels		1 179 551	116 260	9 570	1 286 241
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		310 732	57 238		367 969
	Matériel de transport		941 246	94 279	77 342	958 182
	Matériel de bureau, mobilier		951 756	63 027	588	1 014 195
	Emballages récupérables et divers		23 768			23 768
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 766 575	562 246	87 499	7 241 322
	TOTAL		6 954 171	575 508	87 499	7 442 179

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres	2 237 422	31 380	4 344	2 264 458
PROVISIONS REGLEMEENTEES	2 237 422	31 380	4 344	2 264 458
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	405 799	57 636	51 365	412 070
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	15 923	37 623		53 546
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	421 722	95 259	51 365	465 616
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
incorporelles				
corporelles				
legs ou donations				
des titres mis en équivalence				
titres de participation				
autres immo. financières	3 000			3 000
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers	89 458	66 344	1 778	154 024
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	92 458	66 344	1 778	157 024
TOTAL GENERAL	2 751 602	192 983	57 486	2 887 099
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		161 603	53 143	
- financières				
- exceptionnelles		31 380	4 344	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	342 632		342 632
	Autres immobilisations financières	62 404		62 404
	Clients, usagers douteux ou litigieux	297 015		297 015
	Autres créances clients, usagers	562 918	562 918	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	6 895	6 895	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	696 030	696 030	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	51 037	51 037	
	Charges constatées d'avance	19 217	19 217	
	TOTAL DES CREANCES	2 038 148	1 336 097	702 051
	Prêts accordés en cours d'exercice	56 157		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	8 919		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	1 641 414	175 832	591 683
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			873 899
	Emprunts et dettes financières divers	28 259	28 259	
	Fournisseurs et comptes rattachés	567 615	567 615	
	Dettes des legs ou donations			
	Personnel et comptes rattachés	654 861	654 861	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	702 435	702 435	
	Impôts sur les bénéfices	6 819	6 819	
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	202 728	202 728	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Autres dettes	151 147	151 147	
	Dettes représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	4 100	4 100	
	TOTAL DES DETTES	3 959 377	2 493 795	591 683
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	884 930		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	160 160		
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)			

Présentation

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			19 217
AFM DOLBEAU		5 542	
CAISSE MNA		2 727	
SOFTINNOV LOGICIEL EMBARCADERE		360	
PECULE MINEURS ISOLES - MNA		4 200	
ALENA		6 388	

Charges constatées d'avance - FINANCIERES

Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES

TOTAL	19 217
-------	--------

Variation des Fonds Propres

Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	1 570 453				1 570 453
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	1 979 717		354 743	8 919	2 325 540
Autres réserves					
Report à nouveau	882 055		206 698	272 583	816 170
Report à nouveau sous ctrl de tiers financeurs	(240 047)	196 657	(131 103)	101 598	(276 092)
Excédent ou déficit de l'exercice	196 657	(196 657)	165 625		165 625
Situation nette	4 388 834		595 963	383 100	4 601 696
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	336 280			87 684	248 596
Provisions réglementées	2 237 422		31 380	4 344	2 264 458
TOTAL	6 962 536		627 343	475 128	7 114 750

Variation des Fonds dédiés

Libellé	Restant à amortir au 01/01/2025	Dotation 2025	Reprise 2025	Solde fonds dédiés 31/12/25
LAM 2018 Travaux	83 813	-	6 696	77 117
LAM CNR 2021 - AMENAGEMENT TERRASSE	2 329	-	2 329	0
LAM CNR 2021 - AMENAGEMENT INFIRMERIE	2 756	-	1 575	1 181
LAM CNR 2021 - INSTAL 5 PLACES	45 315	-	2 657	42 658
LAM CNR 2022 - AMENAGEMENT EXT + INT	51 712	-	5 329	46 383
LHSS CNR 2022 - AMENAGEMENT EXT + INT	22 162	-	2 284	19 878
LAM CNR 2023	48 917	-	11 691	37 226
LHSS CNR 2023	20 967	-	5 343	15 625
LAM CNR 2024 - LITS MEDICALISES	5 500	-	917	4 583
LHSS CNR 2024 - LITS MEDICALISES	2 500	-	417	2 083
LAM CNR 2024 - PRESENCE VERTE	400	-	400	-
LHSS CNR 2024 - PRESENCE VERTE	175	-	175	-
LAM CNR 2024 - ECG	700	-	117	583
LHSS CNR 2024 - ECG	300	-	50	250
LAM CNR 2025 - Portes automatiques PMR	-	4 898	-	4 898
LHSS CNR 2025 - Portes automatiques PMR	-	2 099	-	2 099
LAM CNR 2025 - Lits médicalisés	-	7 649	-	7 649
LHSS CNR 2025 - Lits médicalisés	-	3 278	-	3 278
LAM CNR 2025 - Installations coffres forts	-	8 775	183	8 592
LHSS CNR 2025 - Installations coffres forts	-	3 760	78	3 682
LAM CNR 2025 - Potager PMR	-	7 070	-	7 070
LHSS CNR 2025 - Potager PMR	-	3 030	-	3 030
LAM CNR 2025 - Aménagement pharmacie	-	4 368	-	4 368
LHSS CNR 2025 - Aménagement pharmacie	-	1 872	-	1 872
LAM CNR 2025 - Climatisation bureaux	-	6 330	-	6 330
LHSS CNR 2025 - Climatisation bureaux	-	2 713	-	2 713
LAM CNR 2025 - Demi-vestiaires hommes	-	1 236	-	1 236
LHSS CNR 2025 - Demi-vestiaires hommes	-	530	-	530
LAM Camion PMR pour 35K€	-	24 500	-	24 500
LHSS Camion PMR pour 35K€	-	10 500	-	10 500
LHSS Camion douche pour 30K€	-	30 000	-	30 000
LAM CNR 2022 - INFLATION	71 432	-	-	71 432
LHSS CNR 2022 - INFLATION	20 435	-	-	20 435
LHSS CNR 2023 - AIDE AU DEMARRAGE 3 MOIS LHSS	31 250	-	-	31 250
Loyer en année pleine de la Chamberrie	105 737	-	-	105 737
Loyer en année pleine de la Chamberrie	43 108	-	-	43 108
Evaluation externe	1 750	-	1 750	-
Evaluation externe	750	-	750	-

Variation des Fonds dédiés

Hausse du coût des fluides	10 000	-	-	10 000
Hausse du coût des fluides	3 000	-	-	3 000
Hausse des coûts d'alimentation, et autres matières premières	10 000	-	-	10 000
Hausse des coûts d'alimentation, et autres matières premières	3 000	-	-	3 000
Finalisation des travaux et dépenses d'investissement	48 000	-	-	48 000
Finalisation des travaux et dépenses d'investissement	16 000	-	-	16 000
LAM CNR 2024 - ANALYSE DE LA PRATIQUE	2 310	-	2 310	-
LHSS CNR 2024 - ANALYSE DE LA PRATIQUE	990	-	990	-
LAM 2024 - Appartement fin de vie	28 000	-	-	28 000
Idem ci-dessus	12 000	-	-	12 000
LAM CNR 2025	-	9 251	-	9 251
LHSS CNR 2025	-	23 965	-	23 965
TRAVAUX CHERPA	112 500	20 000	-	132 500
TRAVAUX CHERPA	37 500	20 000	-	57 500
CHRS CNR 2023 - PROJET PARENTALITE	2 438	-	2 438	-
CHRS CNR 2023 - INFLATION	142 737	-	-	142 737
CNR Developpement HLM	60 000	-	60 000	-
CHRS CCN66	-	140 000	-	140 000
Contribution fi. Des autorités de tarification	1 050 484	335 824	108 479	1 277 829
DDETS - BOP 304 - EPICERIE ITINERANTE	50 350	-	10 000	40 350
DDETS - BOP 104 - Projet FLE TOURS (+complément)	8 000	7 250	8 000	7 250
DDETS - BOP 104 - Projet FLE BLERE	5 000	-	5 000	-
DDETS - BOP 104 - Projet Code de la route	7 500	5 500	7 500	5 500
DDETS - BOP 104 - Projet Valeur de la république	-	5 650	-	5 650
DDETS - BOP 104 - Insertion pro	-	3 500	-	3 500
DDETS - BOP 104 - DELF	-	3 000	-	3 000
PREFECTURE- AGIR	74 835	65 000	-	139 835
MAIRIE DE TOURS - PHC	5 000	-	5 000	-
TOURS METROPOLE - PHC	16 490	-	16 490	-
REGION - CPCA	267 500	-	100 000	167 500
FIPD LOIRET - CPCA	-	3 000	-	3 000
DDETS - BOP 177 - PAS - POSTES SUPPLEMENTAIRES	16 668	-	-	16 668
DDETS - BOP 177 - PAS - CAMION DOUCHE	-	50 000	-	50 000
DDETS - BOP 177 - Repas solidaire	10 000	-	10 000	-
CD 37 - PREC ALIM - FOOD TRUCK	-	20 000	-	20 000
DDETS - BOP 177 - SAO TOURS	35 000	-	-	35 000
DDETS - BOP 177 - SAO CHINON	5 000	-	-	5 000
DDETS - BOP 177 - SIAO Prime	16 025	-	16 025	-
DDETS - BOP 177 - SIAO - POSTES SUPPLEMENTAIRES	33 333	-	-	33 333
DDETS - BOP 177 - SIAO	-	52 000	-	52 000

Variation des Fonds dédiés

DDETS - BOP 177 - 115	35 000	-	-	35 000
DDETS - BOP 177 - HOTELS	461 000	530 000	461 000	530 000
DDETS - IMPALA - MARAUDE	15 000	-	15 000	-
DDETS - IMPALA - SLEX	20 000	-	20 000	-
DDETS - BOP 177 - CAMUS FVV ALT +13places 2024	65 000	-	65 000	-
DDETS - BOP 177 - CAMUS FVV HU + 4places 2024	45 000	-	45 000	-
DDETS - BOP 177 - SLEX - RENOUVELLEMENT MOBILIER	21 000	-	-	21 000
DDETS - BOP 177 - SLEX	70 000	-	-	70 000
DDETS - BOP 177 - SLEX	-	20 000	-	20 000
DDETS - BOP 303 - SLEX HUDA	41 172	-	-	41 172
DDETS - BOP 303 - SLEX HUDA	87 000	-	29 912	57 088
DDETS - BOP 177 - DOLBEAU DIFFUS	-	80 000	-	80 000
DDETS - BOP 104 - UKRAINE FORFAIT LOGEMENT	14 500	-	-	14 500
DDETS - BOP 177 - UKRAINE IML	30 000	-	20 000	10 000
DDETS - BOP 177 - UKRAINE INGENIERIE	35 985	-	35 985	-
DDETS - BOP 177 - UKRAINE ACCOMPAGNEMENT	144 534	-	24 534	120 000
DDETS - BOP 177 - LA MAISON	315 000	-	-	315 000
DDETS - BOP 177 - PLAN GRAND FROID	25 000	-	-	25 000
DDETS - BOP 177 - PLAN HIVER	150 000	170 000	150 000	170 000
Subvention d'exploitation	2 125 892	1 014 900	1 044 446	2 096 346
Subv Andes Epicerie	229	-	147	82
Subv Orange Maison digital	1 544	-	859	685
Subv Les Petites Pierre La Maison	7 704	-	4 000	3 704
Subv SEA - Ampliroll IPEX	31 863	-	10 000	21 863
Subv Fondation Vinci	4 800	-	1 200	3 600
Fondation de France - Projet parentalité Camus	9 399	-	9 399	-
CONVERGENCE - PHC	-	41 290	-	41 290
MECACHROME - PHC	-	20 000	-	20 000
Contributions financières et autres organismes	55 539	61 290	25 605	91 224
TOTAL FONDS DEDIES	3 231 914	1 412 014	1 178 530	3 465 398